



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mai 2010  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

#### Groupe de travail des Parties à la Convention

#### Douzième réunion

Genève, 30 juin-2 juillet 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

#### Exécution du programme de travail pour 2009-2011 et informations financières pour 2009

### Exécution du programme de travail en 2009 et informations financières

#### Rapport du secrétariat<sup>1</sup>

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1-3	3
I. Domaines d'activité spécifiques du programme de travail .....	4-48	3
1. Mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention .....	5-7	3
2. Activités de renforcement des capacités .....	8-10	4
3. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication .....	11-14	5
4. Registres des rejets et transferts de polluants .....	15-19	6
5. Outils d'information électroniques et centres d'échange d'informations .....	20-22	6
6. Participation du public.....	23-26	7

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus afin que les informations sur les contributions financières versées tardivement pour 2009 puissent être incluses.

---

7.	Accès à la justice .....	27–29	8
8.	Organismes génétiquement modifiés.....	30–32	9
9.	Promotion des Lignes directrices d’Almaty et d’autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés .....	33–36	9
10.	Coordination et supervision des activités entre les sessions .....	37–39	10
11.	Quatrième réunion des Parties.....	40–42	11
12.	Mécanisme d’établissement de rapports .....	43–45	11
13.	Domaines de soutien horizontal .....	46–48	11
II.	Considérations générales.....	49–51	12
Annexes			
I.	Contributions reçues en et pour 2009.....		15
II.	Convention d’Aarhus: Détail des dépenses par activité.....		17

## Introduction

1. À leur première réunion en 2002, les Parties à la Convention ont adopté les décisions I/11 et I/13, la première définissant les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, la deuxième établissant un plan de contributions volontaires pour financer les activités inscrites au programme de travail qui n'étaient pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. À leur troisième réunion en 2008, elles ont adopté les décisions III/7 et III/9, la première prorogeant le plan établi en vertu de la décision I/13 et la deuxième définissant un programme de travail pour la période 2009-2011.

2. Le présent rapport fournit des renseignements sur l'exécution de la première année du programme de travail adopté aux termes de la décision III/9, en mettant davantage l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels. Il vise également à donner suite au paragraphe 6 de la décision III/7, dans lequel la Réunion des Parties a demandé au secrétariat d'établir des rapports annuels sur les fonds dépensés pour qu'ils soient examinés par le Groupe de travail des Parties à la Convention.

3. L'annexe I indique les contributions reçues pour être utilisées en 2009, tandis que l'annexe II présente une ventilation des dépenses<sup>2</sup> engagées en 2009, avec un total partiel pour chaque ligne budgétaire permettant de faire des comparaisons avec les montants estimatifs des ressources de base et des ressources totales annuelles nécessaires, tels qu'adoptés par la Réunion des Parties à sa troisième session.

## I. Domaines d'activité spécifiques du programme de travail

4. Les activités prévues dans la décision III/9 et les activités effectivement menées dans chaque domaine d'activité du programme de travail sont présentées brièvement ci-après, avec des observations sur les dépenses dans chaque domaine. On trouvera en conclusion quelques observations générales sur les aspects financiers des travaux réalisés dans le contexte de la Convention.

### 1. Mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention

5. Les objectifs fixés pour l'activité I du programme de travail pour 2009-2011 sont de surveiller et de faciliter l'application et le respect de la Convention. Le Comité d'examen du respect des dispositions est désigné comme étant l'organe chef de file chargé d'atteindre les objectifs en question. Les travaux projetés par le Comité sont les suivants: examiner les rapports, notifications et communications sur les cas d'éventuel non-respect; élaborer des décisions et des rapports; et mener des missions d'enquête. Le secrétariat est chargé de faire connaître le mécanisme, de mettre au point une base de données de cas et de fournir des services d'appui au Comité.

6. En 2009, le Comité d'examen du respect des dispositions s'est réuni à quatre reprises et a examiné les communications émanant du public concernant des cas de

<sup>2</sup> Les chiffres relatifs aux dépenses du Fonds d'affectation spéciale sont définis comme «nets» ou «bruts» dans le présent rapport. Les chiffres nets n'incluent pas les 13 % de dépenses d'appui aux programmes prélevés sur les dépenses engagées par les fonds d'affectation spéciale de l'ONU. Les chiffres bruts incluent les dépenses d'appui aux programmes. Les dépenses d'appui aux programmes cumulées en 2009 figurent à la fin de l'annexe II du présent rapport.

non-respect présumé des dispositions<sup>3</sup>. Par ailleurs, il a surveillé la mise en œuvre des décisions III/6a, III/6b, III/6d, III/6e et III/6f avec les cinq Parties concernées. Neuf nouvelles communications sont parvenues au Comité en 2009. Elles ont été examinées du point de vue de leur recevabilité, et celles qui ont été jugées recevables en sont à différents stades d'examen. Aucune Partie n'a soumis de question au Comité, et le secrétariat n'a soumis aucune demande durant cette période.

7. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 202 628 dollars et celui des ressources totales nécessaires de 244 983 dollars. Les dépenses nettes réelles correspondant aux activités du Comité pour 2009 se sont chiffrées à 256 913 dollars, soit un montant légèrement supérieur au montant total prévu. Le niveau des dépenses a été plus élevé que prévu car le coût des journées de travail du personnel a été supérieur aux prévisions. En raison de la multiplication des communications, un fonctionnaire de classe P-3 (20 %) et un fonctionnaire de classe P-2 (75 %) ont été recrutés au cours de l'année en plus du fonctionnaire de classe P-3 (65 %) qui devait fournir les services d'appui au Comité demandés au secrétariat.

## 2. Activités de renforcement des capacités

8. Les objectifs de l'activité II du programme de travail pour 2009-2011 sont d'assurer la coordination des activités de renforcement des capacités tendant à aider les pays à donner pleinement effet à la Convention et l'application des mesures de renforcement des capacités au plan sous-régional. Le programme de travail prévoit d'atteindre ces objectifs au moyen de réunions de coordination interinstitutions annuelles, d'ateliers de formation et d'activités d'assistance technique, le secrétariat devant en principe être le chef de file.

9. Le secrétariat a organisé des ateliers, des conférences et des missions consultatives propres à renforcer les capacités en vue de l'application de la Convention et a participé à ces manifestations. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales, régionales et nationales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), ont continué d'entreprendre et de mener à bien des activités de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local.

10. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 67 543 dollars et les dépenses réelles nettes en 2009 se sont élevées à 32 380 dollars, ce qui était inférieur au montant prévu<sup>4</sup>. Cette différence est en partie imputable au fait que la réunion annuelle de coordination des activités de renforcement des capacités programmée pour l'automne 2009 a été reportée et qu'une partie des attributions en matière de renforcement des capacités a été transférée au fonctionnaire de classe P-2 émergeant au budget ordinaire des Nations Unies, ce coût n'étant pas inclus dans les chiffres. Par ailleurs, certaines des activités de renforcement des capacités relevant de la Convention ont été mises en œuvre dans d'autres domaines d'activité du programme de travail, par exemple celui de l'accès à la justice (activité VII).

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième réunions du Comité (ECE/MP.PP/C.1/2009/2, ECE/MP.PP/C.1/2009/4, ECE/MP.PP/C.1/2009/6 et ECE/MP.PP/C.1/2009/8 respectivement).

<sup>4</sup> Comme l'indique la partie II du présent rapport, les ressources devant être utilisées en 2009 étaient bien inférieures au montant estimatif des coûts de base du programme de travail, d'où la nécessité en général de maintenir les dépenses moyennes à un niveau très inférieur au niveau estimatif de ces coûts. Nous ne rappellerons pas ce point dans chacun des paragraphes du présent rapport où il est expliqué pourquoi les dépenses ont été maintenues à un niveau inférieur au montant estimatif des coûts de base.

### 3. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication

11. L'activité III du programme de travail pour 2009-2011 a pour objet de sensibiliser le public à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) dans l'ensemble de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et au-delà, d'accroître le nombre de Parties à la Convention et d'appuyer les initiatives régionales et internationales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Pour ce faire, le programme de travail envisage ce qui suit: participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clés; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication; appui à des ateliers, séminaires et conférences organisés par d'autres entités; réalisation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents, y compris une version actualisée du guide concernant la mise en œuvre; gestion du site Web; rédaction et révision d'articles sur la Convention et le Protocole.

12. Le secrétariat a poursuivi ses efforts de sensibilisation en participant à des conférences, séminaires et ateliers dans divers pays, essentiellement à l'intérieur de la région de la CEE, ou en prenant des dispositions pour que puissent participer à ces réunions des représentants d'organismes créés en application de la Convention. Les activités de sensibilisation réalisées en 2009 comprenaient la présentation d'exposés lors de réunions organisées par des États membres de la CEE, par d'autres organismes des Nations Unies tels que la Commission du développement durable, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et d'autres instances internationales ou supranationales telles que la Commission européenne et l'Union européenne et diverses institutions et associations professionnelles, universitaires ou non gouvernementales.

13. Par ailleurs, pour élaborer une stratégie de communication, le Groupe de travail a également établi un groupe d'experts et a chargé le Bureau d'en désigner les membres et d'en arrêter le mandat. À sa vingt-troisième réunion tenue le 20 novembre 2009, le Bureau a désigné les membres du Groupe d'experts d'après les candidatures proposées par les Parties et a demandé au secrétariat de préparer sa première réunion<sup>5</sup>. De même, le secrétariat a poursuivi l'élaboration d'une version actualisée du Guide d'application de la Convention et d'autres publications.

14. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 106 679 dollars et les dépenses nettes réelles correspondant aux activités financées par le Fonds d'affectation spéciale se sont chiffrées à 80 793 dollars, soit un montant inférieur. En raison de la situation financière difficile et du besoin ressenti de se montrer prudent dans les dépenses, le secrétariat a jugé nécessaire d'adopter la plupart du temps une approche réactive, consistant principalement à répondre aux invitations, aux initiatives et aux approches d'autres entités. Il a fait une exception notable à cette règle en organisant, dans le cadre de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>6</sup> qui s'est tenue à Copenhague en décembre

<sup>5</sup> Le Groupe d'experts était censé achever ses travaux avant la douzième réunion du Groupe de travail. Cependant, cette activité a dû être reportée à cause du départ inattendu du fonctionnaire chargé de fournir des services d'appui au Groupe d'experts, de la désignation tardive d'un autre fonctionnaire au poste vacant et d'une réattribution des tâches au sein du secrétariat.

<sup>6</sup> Quinzième réunion de la Conférence des Parties.

2009, des activités parallèles portant en priorité sur les liens entre la Convention et le Protocole sur les RRTP respectivement et la question des changements climatiques.

#### **4. Registres des rejets et transferts de polluants**

15. Les objectifs de l'activité IV du programme de travail pour 2009-2011 sont de promouvoir la ratification, l'entrée en vigueur et l'application du Protocole sur les RRTP par les moyens suivants: réunions du Groupe de travail des RRTP et des groupes d'experts, activités de renforcement des capacités, mise au point de directives techniques et juridiques et d'autres outils d'information pour appuyer la mise en place des RRTP nationaux. Le programme de travail envisage également la participation à d'autres groupes d'experts et à des réunions interinstitutionnelles, par exemple du Groupe de coordination international du registre et de l'Équipe spéciale RRTP de l'OCDE.

16. Le Protocole sur les RRTP est entré en vigueur le 8 octobre 2009 après avoir été ratifié par un État Membre des Nations Unies, ce qui porte à 16 le nombre de ratifications. Reconnaisant la pertinence des RRTP pour la conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, l'Ambassadeur danois auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a donné une réception pour marquer l'entrée en vigueur du Protocole et, à cette occasion, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a qualifié le Protocole d'«étape importante dans l'avancement vers la démocratie environnementale».

17. À sa sixième réunion (24-26 novembre 2008), le Groupe de travail des RRTP avait chargé le Bureau d'élaborer un projet de déclaration pour examen et adoption à la première session de la Réunion des Parties au Protocole, qui se tiendrait à Genève du 20 au 22 avril 2010. En 2009, les délégations ont été invitées à examiner le texte en question et à faire part de leurs observations au secrétariat. Ayant établi, à sa sixième réunion, la version définitive des divers projets de décisions devant être examinés à la première réunion des Parties, le Groupe de travail des RRTP n'a tenu aucune autre réunion en 2009.

18. Le secrétariat a activement participé aux travaux du Groupe de coordination international pour les RRTP et du Groupe de travail sur les RRTP de l'OCDE, qui ont tous deux tenu leur réunion annuelle en mars 2009. Il a également poursuivi sa collaboration avec d'autres organisations internationales s'occupant de la question des RRTP.

19. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 144 221 dollars, tandis que les dépenses nettes réelles se sont élevées à 113 404 dollars en 2009. Ce chiffre inférieur aux prévisions était dû au fait que le Groupe de travail des RRTP devait tenir une réunion supplémentaire en 2009, réunion qui, en raison du stade avancé des négociations visant les projets de décisions devant être examinés à la première réunion des Parties, a été jugée inutile.

#### **5. Outils d'information électroniques et centres d'échange d'informations**

20. Les objectifs énoncés pour l'activité V du programme de travail pour 2009-2011 sont les suivants: application des recommandations pour une meilleure utilisation des outils d'information électroniques, promotion d'un flux d'information sur les bonnes pratiques, conseils sur les politiques et les pratiques à suivre aux fins de la mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations, suivi de l'évolution technique des technologies de l'information et de la communication, et suite qu'il convient de donner au Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, il doit être fait usage du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau

national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Pour atteindre ces objectifs, le programme de travail prévoit plusieurs méthodes, à savoir l'examen des politiques et des pratiques en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'application de la Convention, la collecte d'exemples de bonnes pratiques et la mise au point de mécanismes d'établissement de rapports en ligne et d'apprentissage en ligne, l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique aux points nodaux nationaux d'information du mécanisme d'échange d'informations.

21. La huitième réunion de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques qui devait se tenir à Tirana à l'automne 2009 a été reportée à 2010 en raison d'une suspension temporaire de la procédure d'affectation des subventions de la CEE, qui a empêché le secrétariat de s'assurer les services d'un organisateur local. Le secrétariat a continué à gérer le mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter les échanges relatifs à l'application de la Convention et aux évolutions mondiales et régionales pertinentes, et à établir un recueil des bonnes pratiques concernant l'utilisation des outils d'information électroniques. De plus, il a participé aux initiatives en ligne internationales et régionales pertinentes.

22. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 105 086 dollars et celui des ressources totales nécessaires de 69 551 dollars. Les dépenses ont été plus faibles que prévu principalement à cause du report de la huitième réunion de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques. En outre, l'affectation des subventions de la CEE ayant été temporairement suspendue, il a fallu reprogrammer pour le début de 2010 le perfectionnement du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus qui devait être effectué à l'automne 2009 grâce à un don en faveur du GRID-Arendal.

## 6. Participation du public

23. Les objectifs de l'activité VI du programme de travail pour 2009-2011 étaient de coordonner les échanges d'informations sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative à la participation du public en rassemblant des exemples de bonnes pratiques et d'élaborer un projet de directives sur la mise en œuvre des articles 6, 7 et 8. Les moyens envisagés étaient les suivants: réunions du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale, ateliers, échanges d'informations par voie électronique, et travaux d'experts. Le programme de travail recommande aussi un examen des possibilités de synergie et de coopération avec les organes concernés au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et de son Protocole sur l'évaluation stratégique environnementale.

24. Constitué en vertu de la décision III/9, le Groupe d'experts de la participation du public a tenu une réunion en 2009 et, à cette occasion, il a examiné le projet de mandat d'une future équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, texte qui a ensuite été discuté par le Groupe de travail des Parties à la Convention à sa onzième réunion (Genève, 8-10 juillet 2009). Le Groupe d'experts a également mis l'accent sur les échanges d'informations et de données d'expérience et sur la collecte d'exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la première réunion du Groupe d'experts de la participation du public (ECE/MP/PP/WG.1/2010/3).

25. Les représentants du secrétariat et du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention ont participé à des réunions tenues dans le cadre de la Convention d'Espoo.

26. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 98 814 dollars. Les dépenses nettes réelles des activités prises en charge par le Fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 30 113 dollars, soit un montant sensiblement inférieur. La différence entre les estimations et les dépenses réelles tient en partie au fait que les coûts prévus ont été calculés d'après l'hypothèse selon laquelle les postes des fonctionnaires assurant le service des nouveaux travaux relevant de ce domaine d'activité seraient financés par des fonds extrabudgétaires. Il a été néanmoins décidé que le personnel émargeant au budget ordinaire assurerait les travaux en question à la place des fonctionnaires ou des consultants dont les postes ou services étaient financés par des fonds extrabudgétaires. En conséquence, aucune dépense en matière de personnel ou de consultants n'a été prise en charge par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention dans ce domaine d'activité.

## **7. Accès à la justice**

27. Les objectifs de l'activité VII sont les suivants: application des recommandations adoptées à la deuxième réunion des Parties; échange d'informations sur les bonnes pratiques; sensibilisation du public et renforcement des capacités parmi les principales parties prenantes telles que les membres de l'appareil judiciaire et d'autres juristes. Le programme de travail propose de parvenir à ces objectifs de la manière suivante: réunions de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice; élaboration de documents d'information et de formation; rassemblement et examen d'études de cas; organisation d'ateliers et de séminaires sur le renforcement des capacités; et établissement d'une liste des activités à entreprendre.

28. L'Équipe spéciale de l'accès à la justice, constituée conformément à la décision II/2, s'est réunie une fois en 2009. À sa troisième réunion, elle a porté son attention sur la création d'une base de données concernant la jurisprudence dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et la réalisation d'études analytiques, y compris les thèmes proposés et la méthode à utiliser. Elle a décidé de donner la priorité aux études relatives aux coûts et aux dispositions financières, notamment les frais de procès, l'aide judiciaire et l'appui aux juristes œuvrant dans l'intérêt public, ainsi qu'aux études ayant trait aux voies de recours, notamment en ce qui concerne l'injonction et le choix du moment. Une troisième question devant faire l'objet d'une analyse plus approfondie était celle du statut, dont les détails seraient examinés à la prochaine réunion. L'Équipe spéciale a également lancé l'organisation en 2010 d'un atelier sous-régional à l'intention des membres de rang élevé des instances judiciaires d'Asie centrale et a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de tenir un séminaire destiné aux juristes œuvrant dans l'intérêt public. Elle a par ailleurs demandé au secrétariat d'assurer la liaison avec le Président au sujet de l'élaboration de documents de formation et de rendre accessibles sur le site Web ceux qui avaient été utilisés lors des réunions antérieures<sup>8</sup>.

29. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 115 679 dollars et les dépenses nettes réelles se sont chiffrées à 57 842 dollars, soit un montant sensiblement inférieur car les prévisions englobaient a) le coût d'un atelier sur le renforcement des capacités, qui n'a pas eu lieu en 2009 en raison de la programmation

---

<sup>8</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la troisième réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2010/6).



tardive de la réunion de l'Équipe spéciale, et b) le coût d'un contrat de consultant pour la collecte d'études de cas, contrat qui ne s'est pas révélé nécessaire car le travail a été effectué par le personnel permanent du secrétariat avec le concours de stagiaires et sous la supervision éclairée du Président de l'Équipe spéciale.

## **8. Organismes génétiquement modifiés**

30. L'activité VIII du programme de travail pour 2009-2011 a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre de la Convention dans ce domaine ainsi que l'application des Principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (MP.PP/2003/3-KIEV.CONF/2003/INF/7), et de promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention concernant ces organismes, adopté par la décision II/1. À cet effet, il est proposé de recourir au mécanisme d'échange d'informations pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques, à l'organisation d'un atelier d'experts et à la coopération avec les organes pertinents créés en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

31. En 2009, le secrétariat a continué à promouvoir la sensibilisation aux activités et prescriptions au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés en participant à un atelier, en traitant les demandes de renseignements et en actualisant le mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus. Il a en outre collaboré avec le secrétariat du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques dans la préparation d'un atelier conjoint portant sur les organismes génétiquement modifiés qui se tiendrait à Nagoya (Japon) en octobre 2010. En 2009, des centres nationaux de liaison et d'autres parties prenantes ont été invités à présenter des observations à propos des thèmes proposés pour l'atelier conjointement organisé dans le cadre de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena, le Bureau ayant par la suite donné des orientations pour déterminer l'ordre de priorité des propositions<sup>9</sup>.

32. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 13 136 dollars et les dépenses nettes réelles se sont chiffrées à 4 577 dollars. Ce montant inférieur aux prévisions tient principalement au fait que le contrat de consultant prévu pour les travaux relevant de cette activité a été remplacé par le recrutement temporaire et à temps partiel d'un fonctionnaire de classe P-3 et que la procédure de recrutement en question a pris du retard.

## **9. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés**

33. Les objectifs énoncés pour l'activité IX du programme de travail pour 2009-2011 sont de promouvoir l'application des principes de la Convention dans le cadre des organismes et processus internationaux concernés, par le biais notamment de la promotion de recommandations sur les outils d'information électroniques et les directives relatives à la participation du public aux réunions d'instances internationales et le suivi de leur mise en œuvre. L'Équipe spéciale de la participation du public aux instances internationales et le

<sup>9</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la vingt-troisième réunion du Bureau de la Convention d'Aarhus sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/env/pp/bureau/ACB23\\_report.pdf](http://www.unece.org/env/pp/bureau/ACB23_report.pdf).

secrétariat ont été désignés comme chefs de file, les méthodes proposées étant la participation à des ateliers présentant un intérêt pour la Convention et la réalisation d'activités conjointes avec d'autres conventions et processus multilatéraux.

34. Créée en application de la décision II/4, l'Équipe spéciale de la participation du public aux instances internationales s'est réunie une fois en 2009. À sa quatrième réunion, elle a privilégié la question du partage des données d'expérience concernant la mise en œuvre du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention, notamment les mesures prises par les Parties pour appliquer les Lignes directrices et une proposition relative à l'organisation d'un atelier permettant aux Parties de s'informer sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans ce domaine. En outre, il a été discuté de l'établissement de rapports nationaux sur l'application du paragraphe 7 de l'article 3 et de l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques et d'une proposition visant les futures prises de contact avec les instances internationales intéressées<sup>10</sup>.

35. Le secrétariat a appuyé sans relâche les initiatives visant à promouvoir les principes de la Convention dans diverses instances internationales, collaborant avec d'autres organes des Nations Unies tels que le PNUE, l'UNITAR et la CCNUCC, des organismes créés en vertu d'instruments relatifs à l'environnement comme la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, d'autres instances internationales ou supranationales telles que la Commission européenne et l'Union européenne, et diverses institutions et associations professionnelles, universitaires ou non gouvernementales.

36. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 45 000 dollars et les dépenses nettes réelles se sont élevées à 23 588 dollars, soit un montant inférieur parce que la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de la participation du public aux instances internationales s'est tenue conjointement avec la onzième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (8-10 juillet 2009). Du fait que de nombreux représentants dont la participation était financée par le secrétariat assistaient aux deux réunions, les frais de voyages n'ont été payés qu'une seule fois et les dépenses totales ont été maintenues à un niveau minime. De plus, alors que le secrétariat avait initialement prévu que les travaux seraient principalement assurés dans le cadre d'un contrat de consultant, il s'est avéré plus pratique, pour des raisons administratives, de faire appel aux services d'un fonctionnaire à temps partiel.

## 10. Coordination et supervision des activités entre les sessions

37. L'activité X du programme de travail pour 2009-2011 a pour objectif la coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention et l'élaboration des résultats de fond de la quatrième réunion des Parties, dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties à la Convention (à raison, en principe, d'une par an) et du Bureau, et au moyen de consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.

38. En 2009, le Groupe de travail des Parties à la Convention a tenu une réunion<sup>11</sup> et le Bureau s'est réuni à trois reprises, en mars, juillet et novembre<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de la participation du public aux instances internationales (ECE/MP.PP/WG.1/2010/4).

<sup>11</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la onzième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (ECE/MP.PP/WG.1/2009/2).

<sup>12</sup> Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième réunions du Bureau de la Convention d'Aarhus sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/bureau.htm>.

39. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 30 000 dollars, celui des ressources totales nécessaires étant de 40 000 dollars. Les dépenses nettes réelles pour 2009 se sont élevées à 30 676 dollars, soit un montant légèrement supérieur à celui prévu pour les ressources de base nécessaires.

## **11. Quatrième réunion des Parties**

40. Conformément à l'article 10 de la Convention, les Parties doivent tenir une réunion au moins une fois tous les deux ans, «à moins qu'elles n'en décident autrement». Jusqu'à présent, les Parties en ont régulièrement décidé autrement et se sont réunies environ tous les trois ans.

41. La quatrième réunion des Parties devrait se tenir à Chisinau en juin 2011, sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Moldova. En accord avec le pays hôte, le Bureau et le secrétariat ont ouvert en 2009 un débat préliminaire sur les préparatifs de la quatrième réunion.

42. Aucun coût n'a été envisagé pour 2009, puisque les dépenses liées aux préparatifs de la quatrième réunion des Parties n'ont été prévues que pour 2011. Aucune dépense n'a donc été engagée en 2009 dans ce domaine d'activité.

## **12. Mécanisme d'établissement de rapports**

43. L'activité XII du programme de travail pour 2009-2011 a pour objectif d'établir une série complète de rapports nationaux de mise en œuvre et un rapport de synthèse conformément aux décisions I/8 et II/10, moyennant le traitement et l'analyse des rapports de mise en œuvre soumis par les Parties, et l'adaptation des directives pour l'établissement des rapports.

44. En vertu de la décision II/10, les rapports de mise en œuvre devraient être soumis au secrétariat au plus tard cent quatre-vingts jours avant la réunion des Parties pour laquelle ils sont établis. La date limite de présentation des rapports pour la quatrième réunion des Parties tombera donc en décembre 2010 et, de ce fait, aucune activité n'a été entreprise en 2009.

45. Aucun coût n'a été envisagé pour 2009 dans ce domaine d'activité, puisque les dépenses liées au mécanisme d'établissement de rapports ont été prévues pour 2010-2011 uniquement. En conséquence, aucune dépense n'a été engagée en 2009.

## **13. Domaines de soutien horizontal**

46. L'objectif de l'activité XIII du programme de travail pour 2009-2011 est d'assurer un soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail, grâce à l'appui du secrétariat, à la formation de personnel et à la fourniture de matériel.

47. En 2009, le secrétariat a jugé nécessaire d'utiliser les ressources disponibles pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention afin de disposer d'un personnel d'appui supplémentaire dans les différents domaines de travail. Ce personnel devait par exemple réaliser des tâches générales telles que l'administration financière, la correspondance et la gestion des sites Web. Certes, il était prévu dans le programme de travail que cet appui serait fourni par les membres du secrétariat, mais en fin de compte il s'est avéré plus judicieux d'attribuer les tâches en question à des administrateurs.

48. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour 2009 était de 33 925 dollars, alors que les dépenses nettes réelles se sont chiffrées à 17 698 dollars, soit un montant sensiblement inférieur aux prévisions.

## II. Considérations générales

49. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies couvre un certain nombre de dépenses afférentes au secrétariat de la Convention. Les plus importantes sont les traitements versés à deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (un P-4 et un P-2), qui se chiffrent à quelque 311 600 dollars par an (182 800 et 128 800 respectivement). Le traitement d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux est financé par les frais généraux de 13 % couverts par les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE au titre des dépenses d'appui aux programmes. En outre, le traitement d'un fonctionnaire à mi-temps de la catégorie des services généraux est financé sur le budget ordinaire. Les dépenses afférentes à la fourniture de services de conférence par l'Office des Nations Unies à Genève, notamment la mise à disposition de salles de réunion et de services d'interprétation, ainsi que les frais de production et de distribution des documents officiels et des publications sont également imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

50. En 2009, les ONG ont continué à participer activement aux activités réalisées au titre de la Convention. Un appui financier dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale de la Convention a été fourni pour permettre leur participation. En règle générale, cet appui couvre la participation de quatre représentants par réunion d'un organe subsidiaire, la sélection étant faite sur la base d'une recommandation de l'ECO-Forum européen.

51. En conclusion, les observations ci-après peuvent être formulées:

a) Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention ont sensiblement diminué, tombant de 1 085 507 dollars pour 2008 à 840 879 dollars pour 2009, soit une baisse de quelque 245 000 dollars ou de 22,5 %. Si on considère les ajustements effectués pour prendre en compte les intérêts et les taux de change, on voit que les contributions sont tombées de 1 138 208 dollars pour 2008 à 882 190 dollars pour 2009, soit une baisse de 256 000 dollars ou de 22,5 %. Le nombre des Parties et signataires ayant versé des contributions est tombé de 38 pour 2008 à 33 pour 2009. Très probablement, la diminution des contributions en 2009 s'explique par la crise financière mondiale de 2008-2009 et la récession économique qui en a découlé et qui a considérablement restreint les ressources financières de nombreux pays de la région de la CEE et au-delà. Cela étant, si on compare de près les contributions de 2008 et de 2009, on voit que plus de la moitié des Parties ayant versé des contributions, apparemment non touchées par la crise financière, ont maintenu ou même relevé leur niveau de contribution. Ce phénomène est cependant largement compensé par le fait que plusieurs contributions importantes destinées aux activités menées en 2008 n'ont pas été renouvelées au même niveau en 2009. Par ailleurs, c'est en 2008 qu'a eu lieu la troisième réunion des Parties, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses mais aussi un accroissement des contributions destinées à couvrir ces dépenses. Il faudrait s'attendre à une baisse des ressources, 2009 étant une année intersessions. Enfin, ce phénomène est également dû au fait que certains gros

donateurs versent leur contribution en euros et que le dollar des États-Unis s'est redressé par rapport à l'euro<sup>13</sup>;

b) Les dépenses en 2009, y compris les 13 % correspondant aux dépenses d'appui au programme, se sont chiffrées à 749 465 dollars, étant largement couvertes par le niveau final des recettes disponibles pour cette année (882 190 dollars). Le niveau des dépenses était nettement inférieur au montant estimatif des ressources de base nécessaires (1 087 863 dollars) et des ressources totales nécessaires (1 662 665 dollars), grâce au report de certains éléments du programme de travail précédemment mentionné. Même si cela peut être considéré comme une sous-utilisation des crédits, il convient de se rappeler qu'une grande partie du financement devant être utilisé en 2009 a été versée tardivement et de façon imprévisible, ce qui a obligé le secrétariat à faire preuve de prudence;

c) Le montant des dépenses dans la plupart des domaines d'activité spécifiques est largement inférieur au montant estimatif des ressources de base nécessaires pour l'exercice annuel, défini par la Réunion des Parties. Il dépasse rarement le montant des ressources totales nécessaires, à une exception près: en effet, il a été nécessaire, au titre du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention, de recruter des fonctionnaires dont le traitement était financé par des fonds extrabudgétaires, d'où un dépassement des prévisions, comme l'explique en détail la section précédente du rapport (voir le domaine d'activité D);

d) S'agissant des ressources reçues, il convient de souligner qu'une part relativement faible des contributions destinées à être utilisées en 2009 – 65 000 dollars environ – a été versée en 2008 et 2007. On peut constater cette tendance dans l'annexe I, qui fait la distinction entre les contributions reçues en 2009 et les contributions à utiliser en 2009 (ces dernières étant les plus importantes pour ce qui est d'équilibrer prudemment les recettes et les dépenses). Le fait de verser les contributions à l'avance accroît certes la complexité des calculs et le montant des ressources nécessaires pour assurer la précision des rapports financiers, mais cette tendance est la bienvenue d'un point de vue concret, car elle contribue aux objectifs de régularité, de prévisibilité et de ponctualité du financement de la Convention nécessaire pour assurer la bonne exécution du programme de travail;

e) Pour ce qui est des sources des contributions, il subsiste de fortes disparités dans les niveaux des contributions versées par les diverses Parties, qu'ils soient exprimés en valeur brute, en chiffres par habitant ou en proportion du PIB, ou selon le barème des quotes-parts des Nations Unies. Le «partage équitable de la charge» reconnu dans la décision I/13 comme l'un des principes directeurs de toutes dispositions financières pouvant être arrêtées au titre de la Convention n'est pas encore assuré dans le plan de contributions actuel. On ne peut que féliciter les Parties qui ont à ce jour versé des contributions généreuses, en particulier les pays en transition. Il faudrait aussi encourager les Parties qui n'ont pas encore versé de contributions à tout mettre en œuvre pour le faire;

f) Comme l'indiquent les rapports financiers des années précédentes, une régularité, une prévisibilité et une ponctualité accrues dans le versement des contributions auraient une incidence positive sur une mise en œuvre effective et dans les meilleurs délais de la Convention. Il convient de se féliciter de ce que quelques Parties ont commencé à verser leur contribution au début de l'année. Malgré cela, le secrétariat est dans une grande incertitude, du point de vue financier, lorsqu'il doit prendre des décisions en matière de gestion touchant notamment la stabilité du personnel. Cela est dû en partie au caractère volontaire du financement et en partie au fait que les contributions ne sont pas toutes

<sup>13</sup> Par exemple, une contribution de 100 000 euros versée en juillet 2008 équivalait à l'époque à 157 000 dollars environ alors qu'en février 2009 le même montant équivalait à 131 000 dollars, soit une différence de quelque 26 000 dollars.

versées au même moment. Pour ce qui est de ce dernier point, seulement quelque 83 % (694 000 dollars environ) des contributions totales pour 2009 avaient été versés à la fin de 2009. Les 17 % restants (147 000 dollars) n'ont été reçus que dans les premiers mois de 2010. Le secrétariat doit donc continuer à se montrer prudent en ce qui concerne les dépenses. À cet égard, il est important de noter que mis à part l'appui provenant du budget ordinaire de l'ONU, les activités du secrétariat visant à assurer le service du programme de travail de la Convention dépendent pour beaucoup des contributions versées par les Parties et les signataires dans le cadre du plan de contributions volontaires.

## Annexe I

### Contributions reçues en et pour 2009<sup>a</sup> (en dollars des États-Unis)

<i>Pays (Parties et signataires) et autres donateurs</i>	<i>Contributions en 2009 – montant effectif</i>	<i>Contributions reçues en 2009 – pour une autre année</i>	<i>Contributions reçues en 2009 pour 2009</i>	<i>Contributions pour 2009 reçues pendant une autre année</i>	<i>Contributions ajustées pour 2009<sup>b</sup></i>
Albanie	800,00		800,00		800,00
Allemagne	60 000,00		60 000,00		60 000,00
Arménie	200,00		200,00		200,00
Autriche	13 947,00		13 947,00		13 947,00
Azerbaïdjan					0,00
Bélarus	300,00		300,00		300,00
Belgique	44 273,97		44 273,97		44 273,97
Bulgarie	7 200,00		7 200,00		7 200,00
Chypre					0,00
Croatie	6 000,00		6 000,00		6 000,00
Danemark				33 724,91 <sup>e</sup>	33 724,91
Espagne	28 776,98		28 776,98		28 776,98
Estonie	200,00		200,00		200,00
ex-République yougoslave de Macédoine					0,00
Finlande	12 048,19	12 048,19 <sup>c</sup>	0,00	13 927,58 <sup>d</sup>	13 927,58
France	129 496,41		129 496,41		129 496,41
Géorgie	1 394,70		1 394,70		1 394,70
Grèce	10 000,00		10 000,00		10 000,00
Hongrie	5 000,00		5 000,00		5 000,00
Irlande	7 267,44		7 267,44		7 267,44
Islande					0,00
Italie	205 716,81	79 051,39 <sup>f</sup>	126 665,42	67 476,38 <sup>h</sup>	194 141,80
Kazakhstan	593,00	281,50 <sup>c</sup>	311,50		311,50
Kirghizistan	300,00	300,00 <sup>c</sup>	0,00	300,00 <sup>d</sup>	300,00
Lettonie	2 557,54	2 557,54 <sup>c</sup>	0,00	2 590,67 <sup>d</sup>	2 590,67
Liechtenstein					0,00
Lituanie					0,00
Luxembourg				6 729,48 <sup>h</sup>	6 729,48
Malte	1 000,00	1 000,00 <sup>c</sup>	0,00		0,00
Moldova	1 000,00		1 000,00		1 000,00
Monaco					0,00
Norvège	20 000,00		20 000,00		20 000,00

<i>Pays (Parties et signataires) et autres donateurs</i>	<i>Contributions en 2009 – montant effectif</i>	<i>Contributions reçues en 2009 – pour une autre année</i>	<i>Contributions reçues en 2009 pour 2009</i>	<i>Contributions pour 2009 reçues pendant une autre année</i>	<i>Contributions ajustées pour 2009<sup>b</sup></i>
Pays-Bas		(31 672,00) <sup>g</sup> (28 194,82) <sup>f</sup>			
	59 866,82	59 866,82	0,00	26 990,55 <sup>h</sup>	26 990,55
Pologne					0,00
Portugal					0,00
République tchèque	19 960,00	19 960,00 <sup>c</sup>	0,00	15 000,00 <sup>d</sup>	15 000,00
Roumanie					0,00
Royaume-Uni	42 492,92	42 492,92 <sup>f</sup>	0,00	45 871,56 <sup>h</sup>	45 871,56
Serbie	1 506,02	1 506,02 <sup>c</sup>	0,00		0,00
Slovaquie	956,00		956,00		956,00
Slovénie	9 186,36	4 593,18 <sup>f</sup>	4 593,18		4 593,18
Suède	19 975,00		19 975,00		19 975,00
Suisse	29 970,03	29 970,03 <sup>c</sup>	0,00		0,00
Tadjikistan	200,00		200,00		200,00
Turkménistan					0,00
Ukraine	4 316,55		4 316,55		4 316,55
Union européenne	131 233,60		131 233,60		131 233,60
Swiss Network for International Studies	4 160,26 <sup>i</sup>		4 160,26		4 160,26
<b>Total</b>	<b>881 895,60</b>	<b>253 627,59</b>	<b>628 268,01</b>	<b>212 611,13</b>	<b>840 879,14</b>
Gains-intérêts perçus et gains de change	41 311,58		41 311,58		41 311,58
<b>Total général</b>	<b>923 207,18</b>	<b>253 627,59</b>	<b>669 579,59</b>	<b>212 611,13</b>	<b>882 190,72</b>

<sup>a</sup> Les chiffres figurant dans ce tableau font référence aux contributions versées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale (projet relevant de la Convention d'Aarhus, E104).

<sup>b</sup> Colonne 4 + colonne 5 (total).

<sup>c</sup> Contributions reçues en 2009 pour 2010.

<sup>d</sup> Contributions reçues en 2008 pour 2009.

<sup>e</sup> Contributions reçues en 2007 pour 2009.

<sup>f</sup> Contributions reçues en 2009 pour 2008.

<sup>g</sup> Contributions reçues en 2009 pour 2007.

<sup>h</sup> Contributions reçues en 2010 pour 2009.

<sup>i</sup> Don reçu du Swiss Network for International Studies pour un partenariat avec la CEE visant à élaborer et à finaliser au début de 2009 le modèle de coût concernant le Protocole sur les RRTP.



## Annexe II

## Aperçu des dépenses en 2009

Convention d'Aarhus: Détail des dépenses par activité  
(1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2009)

Activité	Description	Montant	Estimations découlant de la troisième réunion des Parties <sup>a</sup>	
			Dépenses de base	Dépenses totales
<b>I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,75 (P-2); 1,05 (P-3)	149 373	97 628	104 983
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance <sup>b</sup> (experts/participants)	Membres du Comité, autres participants (quatre réunions du Comité d'examen du respect des dispositions par an)	111 736	70 000	80 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts	0	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (traductions effectuées hors du cadre des Nations Unies, avis d'experts)	-4 195	30 000	50 000
<b>Total partiel</b>		<b>256 913</b>	<b>202 628</b>	<b>244 983</b>
<b>II. Activités de renforcement des capacités</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,20 (P-3)	29 074	32 543	48 454
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (réunion annuelle des partenaires en matière de renforcement des capacités)	0	0	5 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Ateliers, séminaires, formation	3 306	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (activités de renforcement des capacités, documents, études)	0	30 000	110 000
<b>Total partiel</b>		<b>32 380</b>	<b>67 543</b>	<b>173 454</b>
<b>III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,05 (P-2); 0,35 (P-3)	55 332	40 679	64 605

<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Estimations découlant de la troisième réunion des Parties<sup>a</sup></i>	
			<i>Dépenses de base</i>	<i>Dépenses totales</i>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Réunion d'experts	3 113	6 000	12 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour la participation aux manifestations pertinentes si aucun autre financement n'est disponible	21 917	30 000	40 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (études, publications, documents)	431	30 000	55 000
<b>Total partiel</b>		<b>80 793</b>	<b>106 679</b>	<b>171 605</b>
<b>IV. Registres des rejets et transferts de polluants</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,05 (P-2); 0,40 (P-3)	85 758	73 221	72 680
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (réunions des Parties, groupe de travail, groupe d'experts)	4 308	56 000	100 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour le renforcement des capacités concernant le Protocole et la participation aux manifestations internationales	9 526	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (élaboration des documents d'orientation)	13 813	10 000	30 000
<b>Total partiel</b>		<b>113 404</b>	<b>144 221</b>	<b>212 680</b>
<b>V. Mécanisme d'échange d'informations et outils électroniques</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,60 (P-2); 0,30 (P-3)	69 551	65 086	64 605
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (une réunion d'équipe spéciale par an)	0	15 000	25 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance	0	0	5 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (assistance technique pour le maintien et le perfectionnement du mécanisme, formation des experts nationaux; recueil et examen des études de cas)	0	25 000	55 000
<b>Total partiel</b>		<b>69 551</b>	<b>105 086</b>	<b>149 605</b>

<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Estimations découlant de la troisième réunion des Parties<sup>a</sup></i>	
			<i>Dépenses de base</i>	<i>Dépenses totales</i>
<b>VI. Participation du public</b>				
Journées de travail du personnel		0	48 814	72 680
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (une réunion de groupe d'experts ou un atelier international par an; atelier sur les articles 7 et 8)	30 113	15 000	20 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance	0	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (documents et études d'experts)	0	30 000	50 000
<b>Total partiel</b>		<b>30 113</b>	<b>98 814</b>	<b>152 680</b>
<b>VII. Accès à la justice</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,25 (P-3)	30 947	40 679	40 378
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (une réunion d'équipe spéciale par an et un atelier sur le renforcement des capacités)	25 555	40 000	70 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts	1 340	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (recueil et examen des études de cas)	0	30 000	50 000
<b>Total partiel</b>		<b>57 842</b>	<b>115 679</b>	<b>170 378</b>
<b>VIII. Organismes génétiquement modifiés</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,10 (P-3)	4 577	8 136	16 151
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (atelier)	0	0	0
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (études d'experts)	0	5 000	10 000
<b>Total partiel</b>		<b>4 577</b>	<b>13 136</b>	<b>26 151</b>

Activité	Description	Montant	Estimations découlant de la troisième réunion des Parties <sup>a</sup>	
			Dépenses de base	Dépenses totales
<b>IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,30 (P-3)	13 732	0	0
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (une réunion d'équipe spéciale par an, un atelier international)	9 857	15 000	20 000
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (documents, études)	0	30 000	50 000
<b>Total partiel</b>		<b>23 588</b>	<b>45 000</b>	<b>70 000</b>
<b>X. Coordination et supervision des activités entre les sessions</b>				
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires (réunions du Groupe de travail des Parties à la Convention et du Bureau)	30 676	30 000	40 000
<b>Total partiel</b>		<b>30 676</b>	<b>30 000</b>	<b>40 000</b>
<b>XI. Quatrième réunion des Parties</b>				
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants remplissant les conditions nécessaires	0	0	0
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance	0	0	0
<b>Total partiel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>XII. Mécanisme d'établissement de rapports</b>				
Contrats de sous-traitance	Services de conseil (assistance technique, traitement des rapports nationaux, rapport de synthèse)	0	0	0
Services de secrétariat (G-5)	Aide pour le traitement des rapports	0	0	0
<b>Total partiel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>XIII. Domaines de soutien horizontal</b>				
Journées de travail du personnel	Administrateurs: 0,55 (P-2); 0,05 (P-3)	17 584	0	0
Matériel	Ordinateurs personnels, imprimantes		6 000	6 000
Services de secrétariat (G-5)	Appui général		25 925	51 850

<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Estimations découlant de la troisième réunion des Parties<sup>a</sup></i>	
			<i>Dépenses de base</i>	<i>Dépenses totales</i>
Formation du personnel	Diverses activités de perfectionnement des compétences	114	2 000	2 000
<b>Total partiel</b>		<b>17 698</b>	<b>33 925</b>	<b>59 850</b>
<b>XIV. Ajustement et économies réalisées sur les réunions tenues au cours des années précédentes</b>				
Divers		-15 501	n.d.	n.d.
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)		-1 058	n.d.	n.d.
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)		-37 735		
<b>Total partiel</b>		<b>-54 294</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
<b>(1) Total net</b>		<b>663 243</b>	<b>962 710</b>	<b>1 471 385</b>
(2) Dépenses d'appui au programme – 13% (1)		86 222	125 152	191 280
(3) Réserves opérationnelles – 15% (1)		99 486	144 407	220 708
<b>(4) Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>848 951</b>	<b>1 232 269</b>	<b>1 883 373</b>
<b>(5) Total général (1) + (2)</b>		<b>749 465</b>	<b>1 087 863</b>	<b>1 662 665</b>

<sup>a</sup> Les chiffres concernant les ressources de base et les ressources totales nécessaires pour 2009 sont repris du document ECE/MP.PP/2008/2/Add.17, annexe II.

<sup>b</sup> Indemnités journalières de subsistance.

<sup>c</sup> Ce montant découle d'un remboursement visant à compenser un contrat de 2008 analogue au contrat de 2009. La dépense réelle pour 2009 était de 472 dollars.